

Elus : 19  
En fonction : 18  
Présents : 13

## **COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)**

### **Extrait des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 24 septembre 2010**

**Etaient présents** sous la présidence de Monsieur Jacquy MOUGINY, Maire, Mesdames Eliane CEBOKLI, Evelyne SCHNEIDER, Monsieur Pierrot HESTIN, adjoints au maire, Mesdames Dominique DIDER, Maud PETITDEMANGE et Messieurs Eric BRUDER, Pascal FEIL, Gérard GASPERMENT, Daniel KAELBEL, Jean-Marc LE CHARTIER, Jean-Paul MINGAT, Claude RENTZ, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés**: Mesdames Claudine EGERMANN, Claudine JACQUES, Messieurs Christophe PANTZER et Michel MOUILLÉ, ces 3 dernières personnes ayant respectivement donné procuration à Madame Éliane CÉBOKLI et à Messieurs Pierrot HESTIN et Daniel KAELBEL.

**Etait absent** : Monsieur Didier LEGRAND.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail. Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il déclare la séance ouverte. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose, d'une part, de reporter à une séance ultérieure le point n° 10 "Garde chasse particulier pour les lots 1 et 2" compte tenu que le Sous-Préfet ne nous a pas encore saisi à ce sujet et, d'autre part, de rajouter un point "Résidences seniors et accueil de jour" pour lui permettre de faire le point sur ce dossier. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

#### **60/2010 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUN 2010.**

Point n° 48/2010 : Convention de mise à disposition de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de redélibérer sur ce point lors d'une prochaine réunion. En effet, suite à une remarque formulée par le Sous-Préfet, ce document devra être complété de dispositions concernant la sécurité incendie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2010.

## **61/2010 CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL QUI CONDUIT À L'IMMEUBLE COMINI DU VOTEMBACH.**

Comme souhaité par les élus lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 juin dernier, Monsieur le Maire a reçu, le 9 juillet 2010, Monsieur COMINI afin de trouver un accord sur le montant de la transaction envisagée. Au terme de la discussion, le montant de 1 000 € a été retenu au lieu et place des 1 500 € fixés initialement. Les autres dispositions votées sont inchangées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son aval à cette nouvelle proposition et fixe le montant de cette transaction à 1 000 €.

## **62/2010 PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

- **Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- **Vu** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **Vu** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **Considérant** l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel : « **par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité de l'établissement** »,

- **Vu** la délibération en date du 29 juin 1970 institutive d'avantages acquis ayant caractère de complément de rémunération au bénéfice du personnel de la commune,

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- **De fixer à 16 841,59 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année du personnel de la commune,

- **D'inscrire** ce crédit au chapitre 012, article 6411

du budget de la commune en vue de son intégration dans la masse salariale du personnel.

- **De fixer** les conditions de versement de cet avantage comme suit :

en totalité avec le salaire de décembre 2010,

- **De charger le maire** de la répartition individuelle de ce crédit par arrêté municipal sur la base des critères suivants :

- **Personnel permanent mensualisé :**

Part variable représentant 5 % du salaire brut du mois de janvier de l'année N multiplié par le nombre de mois de l'année où l'agent a été en activité.

Part fixe reconduite d'année en année et majorée du taux de progression des prix à la consommation (1,60 % pour 2010) soit 548,66 € au titre du présent exercice pour les employés à temps complet et en activité totale. Pour les autres employés, cette somme est réduite au prorata de la durée de l'emploi et de la durée effective d'activité dans l'année.

Egalement à l'unanimité, l'assemblée adopte le principe de l'octroi d'une prime de fin d'année à madame Martine ANDRES au prorata du temps de travail effectué ceci pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2010. Le Centre de Gestion du Haut-Rhin assurera la liquidation de ce dossier.

### **63/2010 CAMPING MUNICIPAL DU HAUT-KOENIGSBOURG – TARIFS 2011.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient, pour 2011, l'ensemble des tarifs à leur niveau actuellement en vigueur.

### **64/2010 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – STATION D'ÉPURATION – EXERCICE 2009.**

En application des dispositions de la loi du 2 février 1995 (art. 73) et de ses décrets d'application, ce rapport, dans un souci de transparence et d'information, est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire commente ce document qui est à la disposition des élus intéressés auprès du Secrétariat de la Mairie.

### **65/2010 DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LIÈPVRE AU S.I.V.U. FORESTIER DE RIBEAUVILLÉ À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011.**

Le Maire explique que le SIVU forestier de Lièpvre/Rombach/Ste Croix créé au 1<sup>er</sup> janvier 2002 n'est plus en état de fonctionner correctement du fait d'un nombre de bûcherons insuffisant, et, compte tenu des contraintes imposées par la réglementation en vigueur. Il est donc proposé d'adhérer au SIVU de Ribeauvillé avec un engagement d'occuper chaque année un minimum de deux bûcherons sur les trois communes de Lièpvre, Ste Croix et Rombach.

Dans un premier temps, il convient de solliciter l'accord du SIVU de Ribeauvillé pour l'adhésion des 3 communes du Val d'Argent. Si le SIVU de Ribeauvillé émet un avis favorable, toutes les communes du SIVU de Ribeauvillé devront alors délibérer en ce sens afin que nous puissions rejoindre ce SIVU forestier. Par la suite, un arrêté préfectoral va entériner la nouvelle composition du SIVU forestier de Ribeauvillé et dissoudre notre ancien SIVU.

Vu l'article L5211-18 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'adhésion de la Commune de Lièpvre au SIVU forestier de Ribeauvillé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec l'engagement d'occuper chaque année un minimum de deux bûcherons sur les trois communes de Lièpvre, Ste Croix aux Mines et Rombach Le Franc.

## **66/2010 ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE LA COLLINIÈRE.**

Monsieur le Maire s'est rendu sur place en compagnie de Monsieur HESTIN, Adjoint. Ils ont ainsi pu se rendre compte du travail de défrichement qui a déjà été réalisé. Ils ont également constaté qu'une opération de broyage est à présent nécessaire pour conserver le bénéfice de l'effort fourni car la végétation reprend vite le dessus. Cette prestation est évaluée, pour une surface de 1 ha 50, à 3 975 € pour lesquels une participation de la Commune de Lièpvre est sollicitée à hauteur de 885 €.

Madame PETITDEMANGE interroge ses collègues sur leur position lorsqu'une demande analogue sera formulée par quiconque de même statut et en particulier par un agriculteur. Monsieur le Maire rappelle que cette opération doit être perçue comme faisant partie de l'opération d'ouverture des paysages menée par la Communauté de communes du Val d'Argent et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Il précise que le financement affecté à ce projet s'élève à 3 975 € et se répartit de la façon suivante :

- Région Alsace à hauteur de 40 % soit:	1 590,00 €
- Commune de Lièpvre à hauteur de 22 % soit:	885,00 €
- Bénévoles de l'association à hauteur de 38 % soit:	<u>1 500,00 €</u>
	<b>3 975,00 €</b>

Il est bien conscient que l'Association en question n'est toujours pas créée à l'heure actuelle mais il estime qu'il faudra bien un jour que les élus se positionnent sur ce point quant à leur éventuelle adhésion. Monsieur HESTIN met l'accent sur l'intérêt général lié à cette opération de par l'action d'ouverture du paysage qu'elle génère. Pour le compte de Monsieur MOUILLÉ qui se déclare favorable à cette aide, Monsieur KAELBEL rappelle les soutiens financiers déjà accordés par la Commune pour d'autres travaux de débroussaillage (amélioration pastorale de l'Estasy, nivellement de l'ancienne décharge du SCHERMELA).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 2 abstentions et 1 voix contre (Madame PETITDEMANGE), le Conseil Municipal accorde la subvention sollicitée. Il conviendra, préalablement au versement, que l'association bénéficiaire apporte toutes les preuves légales de son existence.

## **67/2010 DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Après discussion, le Conseil Municipal statue comme suit sur les demandes de subventions qui lui sont formulées :

- Avis favorable pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Club Sportif de Lièpvre pour lui permettre l'achat d'une cinquantaine de survêtements (décision prise à l'unanimité moins 2 abstentions).

Madame DIDIER interroge Monsieur MINGAT sur les raisons pour lesquelles les jeunes de la localité doivent se rendre à Châtenois ou à Sainte Croix aux Mines pour pratiquer le football. Le Président du Club Sportif explique que le manque d'encadrement et la présence en nombre insuffisant de jeunes pour former une équipe sont à l'origine de cette situation. Il avise

également l'Assemblée d'un courrier qu'il va prochainement adresser à la Direction des Cuisines Schmidt au titre de sa recherche de sponsors.

- Octroi d'une aide de 1 000 € à l'Association "Carefour des Communes" pour venir en aide aux communes sinistrées du Var ravagées par des pluies torrentielles qui se sont abattues le mardi 15 juin 2010 (décision prise à l'unanimité),

- Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 de 100 € à l'Association ARGILE qui œuvre pour la prise en charge des addictions et la réduction des risques (décision prise à l'unanimité). Considérant le volume du dossier fourni à l'appui de la demande, les élus suggèrent, pour l'avenir et pour une meilleure utilisation des fonds récoltés, qu'il se limite à l'envoi des seuls rapports du commissaire aux comptes.

- Rejet des demandes formulées par l'Agence Régionale de Santé Alsace au titre des Journées Nationales des Associations d'Aveugles et de Malvoyants 2010 (décision prise à l'unanimité moins 1 abstention) et par l'Association Delta Revie pour équiper les logements de personnes âgées de téléalarme (décision prise à l'unanimité).

### **68/2010 BUDGET PRINCIPAL 2010 – VIREMENTS DE CRÉDITS.**

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les virements de crédits suivants à apporter au budget principal 2010 :

- du compte 658 "Charges diverses de la gestion courante" au compte 668 "Autres charges financières" pour 200 € (paiement d'escomptes sur vente de bois),
- du compte 2315 "Installation, matériel et outillage techniques" de l'opération 47 "Aménagement de la route de Rombach Le Franc" au compte 4581 "Opérations sous mandat" pour 6 000 €,
- du compte 2315 "Installation, matériel et outillage techniques" de l'opération 57 "Aménagement de la rue Robert Guth" au compte 2138 "Autres constructions" pour 85 000 € (acquisition de l'immeuble bâti situé 30 rue Clemenceau en section 1 n° 84).

### **69/2010 RAPPORT ANNUEL 2009 DU SMICTOM D'ALSACE CENTRALE.**

Monsieur le Maire porte ce document à la connaissance du Conseil Municipal et précise qu'il est à la disposition des élus intéressés auprès du Secrétariat de la Mairie. Ceux-ci se sont déjà vus remettre une note du SMICTOM qui résume ce rapport.

### **70/2010 REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte, pour un montant de 15 081,56 €, l'indemnisation par la SA COVEA FLEET, des frais de réparation des fissures en sous-face du tablier du pont du Frarupt qui enjambe la déviation. Ce pont avait été endommagé par un camion le 4 juin 2009.

### **71/2010 : TAXE D'HABITATION – INTITUTION DE L'ABATTEMENT GÉNÉRAL À LA BASE**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.2. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base de 5, 10 ou 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Vu les dispositions déjà en vigueur en la matière dans les autres communes de la vallée et afin que tous ses les habitants bénéficient d'avantages identiques à ce niveau,

Vu l'article 1411 II.2. du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Décide** d'instituer un abattement général à la base,

**Fixe** le taux de l'abattement à 15 %,

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **72/2010 RÉSIDENCES SÉNIORS ET ACCUEIL DE JOUR.**

Monsieur le Maire et ses Adjoints ont participé hier à une réunion de travail du comité de pilotage mis en place dans le cadre de ce projet. Cette opération qui concerne la construction d'une résidence seniors de 35 logements, d'un accueil de jour médico-social de 12 places et de divers locaux de services est à présent évaluée à un coût global de 5 884,9 K€. Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette construction et s'arrête tout particulièrement sur la synthèse des demandes de subventions présentées à la Commune de Lièpvre, à savoir :

*- Accueil de jour*

* Subvention d'investissement (déjà accordée par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2009).	238,4 K€
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

*- Résidence senior*

* Participation à l'équilibre économique pluri-annuel (40 ans avec versement en 1 seule fois en début de période)	720,0 K€
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

* Subvention d'investissement (dont 586 K€ déjà acquis par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2009)	1 893,0 K€
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

<b>Soit un total de :</b>	<b>2 851,4 K€</b>
---------------------------	-------------------

A ce total, se rajoute la subvention annuelle d'équilibre pour le fonctionnement de l'accueil de jour, évaluée de façon prévisionnelle à 15,8 K€.

Monsieur le Maire met l'accent sur l'importance de cet investissement structurant pour notre village qui correspond à un besoin réel. Il rappelle que ce bâtiment reviendra à la Commune en pleine propriété dans 40 ans au terme du bail qui sera mis en place et viendra enrichir notre patrimoine immobilier. Il informe les élus de l'obligation de terminer impérativement ce chantier pour le 1<sup>er</sup> septembre 2012 dernier délai, condition indispensable pour bénéficier des aides de l'Etat. Afin de respecter cette condition, un échéancier des travaux, qu'il conviendra impérativement de respecter, a été mis en place.

Monsieur le Maire explique ensuite que contrairement à ce qui avait été envisagé au début de la réflexion menée sur ce projet, une mise à disposition de l'APA de l'ensemble du site

communal est indispensable. Il présente ensuite aux élus divers schémas élaborés par l'ADAUHR qui détaillent l'occupation du terrain et la nature des équipements à installer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve la participation financière de la Commune de Lièpvre s'élevant à ce jour à 2 851,4 K€ dans les conditions définies ci-dessus. Les crédits correspondant seront prévus aux budgets 2011 et 2012 en fonction des demandes formulées par l'APA. Le montant définitif de la participation communale sera déterminé en fonction du coût définitif des travaux minoré d'éventuelles participations extérieures qui seraient encore à venir. S'agissant, par ailleurs, d'un bâtiment susceptible d'accueillir des résidents ou patients de toute la vallée, une participation financière sera sollicitée auprès de la communauté de communes du Val d'Argent.

## **73/2010 DIVERS.**

### **1) Demande de modification de l'accès à la propriété TAESCH Gabriel.**

Monsieur le Maire rappelle la discussion des élus en commissions réunies du 10 septembre dernier en présence des époux TAESCH qui avaient exposé leur projet de modification de l'accès à leur propriété située 16 rue Robert Guth. Depuis, il a réceptionné une correspondance d'un voisin qui s'y oppose fermement. Il en donne lecture et précise que le conseil se rendra « sur le terrain » demain à 11 heures en présence des 2 parties pour juger de la faisabilité de cette demande.

### **2) Bilan de l'Animation ÉTÉ 2010.**

Monsieur le Maire communique aux élus le bilan de cette action tel qu'il a été établi par le Président de l'Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture de Sainte Marie aux Mines. On y relève notamment que 42 enfants de Lièpvre ont participé à 99 activités.

### **3) Association Généalogique et Héraldique du Val de Lièpvre et Environs.**

Le Président de cette association adresse ses remerciements aux élus pour la fourniture de 100 classeurs.

### **4) Immeuble JENNY.**

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée par les élus sur ce point en commissions réunies des 21 mai et 10 septembre derniers où il avait été décidé de proposer à Monsieur JENNY d'acquérir sa propriété au prix de 150 000 € alors que celui-ci exigeait le double de ce montant. Depuis, l'intéressé s'est déclaré prêt à revoir son offre à la baisse soit pour 250 000 €. Après discussion, l'Assemblée maintient sa position. L'intéressé en sera informé.

### **5) Attribution de marchés de travaux publics.**

L'Assemblée prend connaissance des marchés de travaux publics signés par le Maire au titre de la délégation que lui a consentie le Conseil Municipal, à savoir :

#### **D) Création d'un Colombarium.**

- Lot 2 "Charpente/murs ossature bois" : Entreprise SCHRAMM et Fils de Riquewihr pour 3 169,40 € T.T.C.

- Lot 3 "Couverture" : Entreprise SCHRAMM et Fils de Riquewihr pour 1 234,27 € T.T.C.

- Lot n° 5 "Électricité/courant faible" : Entreprise VOINSON Régis de Sainte Croix aux Mines pour 1 686,36 € T.T.C.

- Lot 17 "Peinture" : Entreprise SCHRAMM et Fils de Riquewihr pour 1 650,48 €.

- Lot 18 “Enduits extérieurs“ : Entreprise SCHRAMM et Fils de Riquewihr pour 12 115,48 € T.T.C.
- Lot 20 “Echafaudage“ : Entreprise SCHRAMM et Fils de Riquewihr pour 1 880,71 € T.T.C.
- Lot 21 “Serrurerie“ : Entreprise KELLER de Sélestat pour 23 771,70 € T.T.C.

II) Remplacement de la conduite AEP rue Robert Guth.

Entreprise Lucien SPEYSER et Cie d'ILLKIRCH pour 328 870,16 € T.T.C.

6) Droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire donne connaissance des dernières transactions d'immeubles et terrains situés en zones U et AU du P.L.U. pour lesquelles il a décidé, en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le conseil, de ne pas faire usage du droit de préemption urbain instauré au profit de la Commune, à savoir :

- Vente d'un appartement de l'immeuble collectif situé 66 rue Clemenceau en section 2 parcelle n° 1026/226 et propriété de Monsieur et Madame Olivier CASTILLO.

- Cession de l'immeuble situé 14 rue de la Rochette, cadastré en section 8 parcelles n° 363/40, 366/40, 385/85, 370/41, 373/41, 188 (A) et 188 (B) d'une superficie totale de 1045 m<sup>2</sup> et propriété de Madame Irène GARTISER née MASSON.

- Vente de la propriété bâtie située 8 rue du Kast, cadastrée en section 7 parcelle n° 1 d'une superficie de 1 638 m<sup>2</sup> et propriété des consorts ROUDOT.

- Cession de l'immeuble situé 13 Bois l'Abbesse, cadastré en section 21 parcelles n° 180, 181, 262/26, 264/27 et 266/259 d'une superficie totale de 2 936 m<sup>2</sup> et propriété de la SCI “La Vieille Forge“ représentée par Monsieur Christophe RAULÉ et Madame Christelle LUDWIG.

- Vente de l'immeuble situé 25 rue des Grands Jardins, cadastré en section 2 parcelle n° 484/78 d'une superficie de 591 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur Jean-Marie NATCHY-POUNGAN.

- Cession du terrain situé au lieu-dit “Devant Chalmont“, cadastré en section 7 parcelle n° 521 d'une superficie de 1 210 m<sup>2</sup> et propriété de la SARL Structure et Développement représentée par son gérant, Monsieur Raymond BOLTZ.

- Vente du terrain situé au lieu-dit “Devant Chalmont“ cadastré en section 7 parcelles n° 508, 517, 526 et 527 d'une superficie totale de 2 525 m<sup>2</sup> et propriété des époux Daniel FONTAINE.

- Cession du terrain situé au lieu-dit “Devant Chalmont“, cadastré en section 7 parcelles n° 512, 513 et 494 d'une superficie totale de 2 647 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur Lucien LIROT.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus de l'acquisition par la Commune, pour 76 000 € et par usage du droit de préemption qu'il a exercé au titre de la délégation que lui a consentie le Conseil Municipal, de l'immeuble bâti situé 36 rue Clemenceau, cadastré en section 1 parcelle n° 84 d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> et propriété des consorts ÉGELÉ. Cette acquisition se justifie par l'amélioration de la visibilité et de la sécurité à cet endroit qui découlera de la démolition de cet immeuble gênant. L'aspect visuel de l'endroit s'en trouvera également amélioré par l'aménagement d'un petit espace vert.

7) Écoles.

La Directrice signale que la boîte aux lettres de l'école primaire n'est plus étanche si bien que les courriers sont détériorés voire illisibles lorsqu'on les récupère. Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint se rendront sur place afin d'étudier ce problème. Madame ROTH informe les élus du

prochain déplacement des élèves de CP et CE1 à Colmar pour la visite du musée Unterlinden. Les frais de transport à la charge de la Commune s'élèvent à 180 €.

Madame PETITDEMANGE fait remarquer que la signalisation horizontale rue de la Gare aux abords des écoles n'existe plus et que le panneau clignotant au carrefour est hors d'usage. Monsieur HESTIN lui explique que ces équipements ne sont plus nécessaires du fait que l'on se trouve en zone 30.

Madame PETITDEMANGE estime que le container gris de collecte des ordures ménagères affecté aux écoles est d'une capacité insuffisante. Monsieur HESTIN lui signale que le récipient d'origine d'une contenance de 240 litres vient d'être remplacé par une poubelle de 360 litres. Ceci doit être largement suffisant à condition que le tri soit fait de manière correcte.

#### **8) La Guerre des Mines.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus l'invitation que leur adresse Monsieur Jacques HORTER pour le vernissage de l'exposition "La Guerre des Mines" qui se tiendra le samedi 25 septembre 2010 à 16 heures 30 à Tellure.

#### **9) Société de Pêche à la ligne de Lièpvre.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du 22<sup>ème</sup> Concours Inter Groupe qui aura lieu le dimanche 3 octobre 2010 à l'étang de pêche du Frarupt.

#### **10) Réunion de travail.**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail qui aura lieu demain et à laquelle les élus sont invités.

Le rassemblement est prévu à 10 heures 30 devant la Mairie. Les points suivants sont à l'ordre du jour:

- Droit de préemption urbain/Immeubles bâtis situés 32 rue Clemenceau,
- Demande de modification de l'accès à la propriété Gabriel TAESCH, 16 rue Robert Guth.

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> point, Monsieur le Maire précise que l'évaluation financière sollicitée auprès de FRANCE DOMAINE fait état d'une valeur sensiblement égale au prix de vente. Monsieur HESTIN, qui a participé à la visite des locaux, se déclare agréablement surpris par l'état de ces bâtiments. De par l'impact paysager néfaste qui résulterait de la démolition de cet ensemble sur l'environnement immédiat, il estime qu'une acquisition de ces biens par la Commune ne se justifie pas d'autant plus que la possibilité d'ouverture d'un commerce existe.

#### **11) Circulation.**

Madame DIDIER évoque la difficulté et la dangerosité pour les véhicules sortant du quartier des Grands Jardins lorsqu'ils veulent s'engager sur le rond point situé à l'extrémité Ouest de la rue Clemenceau. Elle suggère l'installation d'un miroir. Monsieur le Maire se renseignera sur cette possibilité. Monsieur HESTIN estime que l'endroit ne s'y prête pas.

#### **12) Piste cyclable.**

Monsieur RENTZ s'informe de l'autorisation pour les vélos à assistance électrique d'emprunter la piste cyclable. Monsieur le Maire n'y voit, à priori, aucune contre-indication.

#### **13) Club Sportif.**

Monsieur MINGAT fait part de son étonnement d'avoir réceptionné une facture pour l'enlèvement des ordures ménagères du Club House. Monsieur le Maire lui demande de lui retourner ce document.

***14) Salle Polyvalente.***

Monsieur HESTIN soulève le problème de la gestion de la salle polyvalente qu'il devient urgent de régler. Il a en effet pu constater plusieurs dysfonctionnements en ce qui concerne notamment la propreté des locaux, la tenue de l'inventaire et la dégradation du mobilier. La solution passe, selon lui, par l'embauche d'un gardien à mi-temps et une gestion qu'il faut confier à la Commune. Monsieur le Maire l'informe qu'il est prévu que ce sujet soit abordé lors de la prochaine réunion du Comité des Fêtes et de l'Association de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 10.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Lièpvre, le 21 octobre 2010

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.

## Approbation de la séance du 24 septembre 2010

Nom et prénom	Approbation	Procuration
MOUGINY Jacquy		
HESTIN Pierrot		
PANTZER Christophe	a donné procuration à Monsieur Pierrot HESTIN	
CÉBOKLI Éliane		
SCHNEIDER Évelyne		
MOUILLÉ Michel	à donné procuration à Monsieur Daniel KAELBEL	
PETITDEMANGE Maud		
JACQUES Claudine	a donné procuration à Madame Éliane CÉBOKLI	
KAELBEL Daniel		
LEGRAND Didier	Était absent	
DIDIER Dominique		
GASPERMENT Gérard		
LE CHARTIER Jean-Marc		
FEIL Pascal		
ÉGERMANN Claudine	Était Absente excusée	
BRUDER Eric		
MINGAT Jean-Paul		
RENTZ Claude		